

Entretien de M. Jacques Chirac, Président de la République, avec TF1 le 15 décembre 2004, sur la perspective d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne et le référendum pour la ratification de la Constitution européenne.

M. PATRICK POIVRE D'ARVOR - Monsieur le Président, bonjour.

LE PRESIDENT - Bonjour, Monsieur POIVRE d'ARVOR.

M. PATRICK POIVRE D'ARVOR - Alors, demain commencent à Bruxelles les ultimes discussions pour savoir si oui ou non on ouvre des négociations d'adhésion de la Turquie dans l'Union européenne. Usuellement, quand on commence à négocier, c'est pour aboutir. Est-ce que cela veut dire qu'à l'horizon de dix, quinze ans, la Turquie sera dans l'Union européenne ?

LE PRESIDENT - Alors demain, nous avons effectivement le Conseil européen qui va nous permettre de répondre à la question que vous posez : ouverture des négociations pour une éventuelle entrée de la Turquie dans l'Union européenne.

Ce sujet a fait l'objet d'un débat important en France, et c'est un débat légitime. C'est pourquoi je voulais dire aux Françaises et aux Français, par votre intermédiaire, dans quel état d'esprit j'étais pour aller à ce Conseil européen.

La question qu'il faut se poser, c'est : est-ce que l'Europe, et notamment la France, ont ou non intérêts à ce que la Turquie les rejoigne ? Ma réponse est "oui, si".

Oui, si la Turquie remplit la totalité des conditions qui s'imposent à tout candidat à notre union. Quand vous réfléchissez à ce qu'on a voulu en faisant l'Union européenne, l'Union européenne, c'est d'abord un projet pour la paix et la stabilité. Après des siècles de guerres, d'horreurs, nous voulons laisser à nos enfants une région en paix, stable, sans guerre.

L'Union européenne que nous avons voulue, c'est aussi l'enracinement de la démocratie, des droits de l'Homme, des libertés, à nos yeux, capitales.

Et c'est enfin la volonté d'avoir les meilleures conditions d'un développement économique et social.

Alors, au regard de ces trois critères, je crois que nous avons intérêt à avoir la Turquie, si elle remplit toutes les conditions. Il est évident que sur le plan de la sécurité, de la stabilité, de la paix, avoir avec nous ce grand ensemble, à nos portes, aujourd'hui, est tout à fait positif. L'avoir rejeté représenterait certainement un risque d'instabilité, d'insécurité à nos frontières qu'il faut, sans aucun doute, éviter.

C'est aussi le moyen de s'assurer que ce grand ensemble à nos portes, verra définitivement consolider les progrès qu'il a faits mais qui doivent être poursuivis, dans le domaine de la démocratie, des libertés, des droits de l'Homme, de l'égalité des hommes et des femmes, de la liberté religieuse, du respect des droits des minorités, etc.

M. PATRICK POIVRE D'ARVOR - Mais dans ces conditions, est-ce qu'il y a d'autres réponses que le oui ou non ? Oui à l'adhésion pleine ou non ? Ou bien, est-ce qu'il y a une troisième hypothèse, une troisième voie, comme vous avez l'air de le souhaiter avec le Chancelier autrichien ?

LE PRESIDENT - Je vais vous le dire, mais avant je voudrais vous dire que c'est aussi un élément très important de développement économique. C'est un énorme marché, c'est un pays puissant

économiquement. Nous avons intérêt à l'avoir avec nous et non pas contre nous.

J'ajoute enfin que l'Europe est un peu petite face aux grands ensembles du monde, de la Chine, de l'Inde, de l'Amérique du Nord, et elle serait, sans aucun doute, renforcée dans sa puissance pour demain par la présence de la Turquie.

Alors, naturellement, cela suppose que la Turquie adhère à tout ce que nous souhaitons. C'est-à-dire qu'elle transforme profondément ses valeurs, ses modes de vie, ses règles.

M. PATRICK POIVRE D'ARVOR - C'est le cas, pour l'instant ?

LE PRESIDENT - Elle a sans doute fait un effort considérable. C'est vrai. Elle est loin du terme de cet effort car, comprenez bien que "négociation", effectivement, cela ne veut pas dire "adhésion". Cela veut dire que la Turquie devra encore faire des efforts considérables, qui vont durer dix ans, quinze ans, vingt ans, je ne sais pas, mais certainement pas moins de dix ou quinze ans, pour reprendre tout ce que nous appelons l'acquis communautaire, c'est-à-dire toutes les règles, les valeurs, les modes de vie qui sont les nôtres tant sur le plan des droits de l'Homme que sur le plan de l'économie de marché. Toutes les valeurs et les règles qui sont les nôtres. Et pour cela, elle doit faire des efforts considérables. Il y a trente chapitres qui développent ce qui doit être fait. Il y a 88 000 pages de législation qu'elle devra adopter. C'est un effort considérable.

Alors quand vous me dites : peut-on trouver une autre solution ? On peut toujours trouver des solutions, c'est le travail des diplomates. Mais je n'y crois pas, car demander...

M. PATRICK POIVRE D'ARVOR - Un partenariat privilégié, par exemple, que souhaite le Chancelier autrichien ?

LE PRESIDENT - Monsieur POIVRE d'ARVOR, demander à un pays, comme la Turquie, un grand pays riche d'une longue histoire, de faire des efforts aussi considérables pour arriver à un résultat aléatoire ou partiel, ce n'est évidemment pas raisonnable. Et nous prendrions une très lourde responsabilité vis-à-vis de l'histoire si, face à un peuple qui nous dit : "nous adoptons toutes vos valeurs, toutes vos règles, tous vos objectifs", nous leur disions : " eh bien, non. Au total, nous allons être négatifs".

M. PATRICK POIVRE D'ARVOR - Même si on leur dit : "vous serez quand même un partenaire privilégié" ?

LE PRESIDENT - Ils n'accepteront jamais. C'est un peuple fier et c'est un peuple qui a conscience de faire des efforts gigantesques dans notre direction. Nous ne pouvons pas, dans l'hypothèse où ils font ces efforts, où ils rejoignent les Européens sur tous les points, leur dire : "ah, mais non. Vous ne serez pas à part entière". C'est une lourde responsabilité que nous prendrions vis-à-vis de l'histoire.

M. PATRICK POIVRE D'ARVOR - Comment expliquez-vous cette hostilité des deux tiers, à peu près, de la population française, plus largement d'ailleurs que dans tous les autres pays européens ? Est-ce que cela tient, par exemple, à une communauté arménienne particulièrement puissante en France ?

LE PRESIDENT - Vous savez, vous aurez observé que la très grande majorité de nos partenaires sont pour l'ouverture des négociations et souhaitent qu'elles puissent aboutir...

M. PATRICK POIVRE D'ARVOR - ... Et les Français, eux-mêmes ?

LE PRESIDENT - ... Même si cela peut être loin. Cela, c'est un fait.

M. PATRICK POIVRE D'ARVOR - ... Les Français sont pour l'ouverture des négociations, mais apparemment contre une adhésion...

LE PRESIDENT - ... Vous aurez également observé, Monsieur POIVRE d'ARVOR que depuis 1963, date à laquelle on a fait le Traité d'association et où on a déclaré que la Turquie avait la vocation à entrer dans l'Europe, depuis 1963, pas un seul chef d'Etat, pas un seul Premier ministre français n'a contesté la vocation européenne de la Turquie. Pas un seul. Alors, je reconnais qu'il y a un débat, il faut l'assumer. Je souhaite participer à ce débat et dire aux Françaises et aux Français comment il se présente. Mais je souhaite, aussi, ne pas attiser les passions.

M. PATRICK POIVRE D'ARVOR - Revenons aux Arméniens dont je parlais. Y a-t-il eu tragédie ou

génocide en 1915 ? Votre ministre des Affaires étrangères a employé les deux expressions.

LE PRESIDENT - Monsieur POIVRE D'ARVOR, nous sommes en France un pays de droit. Il y a une loi qui a été votée, d'ailleurs, presque à l'unanimité aussi bien du Sénat que de l'Assemblée Nationale, qui parle de génocide. Par conséquent, c'est la loi.

M. PATRICK POIVRE D'ARVOR - Cela doit être une condition, la reconnaissance du génocide par la Turquie ?

LE PRESIDENT - L'essentiel, c'est que toute notre histoire est jalonnée d'efforts de réconciliation et de paix. Je vous disais tout à l'heure que l'Europe c'était d'abord, au départ et toujours, un effort de réconciliation, de paix, de respect de l'autre et d'ouverture aux autres, qui s'est traduit partout, par un effort de mémoire important. Cet effort doit être fait, bien entendu, par la Turquie et je suis sûr qu'elle le fera. Et pour nous, cela est très important parce qu'au-delà des termes, au-delà des mots, ce qui est important c'est de savoir que la France, en 1915, a ouvert ses portes, qu'elle a accueilli beaucoup d'Arméniens qui sont très nombreux.

La communauté arménienne française est totalement intégrée. Ce sont des Français comme vous et moi, naturellement, mais ils ont aussi une mémoire, une sensibilité qu'il faut respecter, comme tout un chacun. Et leur nombre, leur importance, le drame qu'ont vécu leurs familles, qui reste dans leur mémoire, doit être respecté. Et tout ceci suppose un effort de mémoire de la part de la Turquie, c'est évident. Je ne doute pas, bien sûr, qu'elle le fera.

M. PATRICK POIVRE D'ARVOR - Alors autre argument des détracteurs de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, c'est sa position géographique. Elle est près de la Syrie, près de l'Iran, près de l'Iraq. Est-ce que la Turquie vous paraît européenne ?

LE PRESIDENT - Vous savez, toute l'histoire de la Turquie, depuis l'Empire romain, a été la recherche d'un choix entre l'Asie et l'Europe. Tantôt elle a penché vers l'Asie, tantôt elle a penché vers l'Europe. Si bien que la question qui se pose aujourd'hui, ce n'est pas de savoir si elle est d'Asie ou d'Europe. La question qui se pose aujourd'hui, c'est de savoir quel est l'intérêt de l'Europe. C'est cela qui nous importe.

Est-ce que son intérêt, c'est que la Turquie penche pour les prochaines générations vers l'Europe ou vers l'Asie ? Je vous dis que notre intérêt, c'est qu'elle penche vers l'Europe, nos valeurs, notre conception des droits de l'Homme, de la paix, de la démocratie, et non pas vers l'Asie où elle risquerait d'emprunter une autre voie qui, probablement, générerait ou pourrait générer de l'instabilité ou de l'insécurité pour l'Europe.

M. PATRICK POIVRE D'ARVOR - Mais est-elle culturellement européenne ? S'agissant d'une population qui, par exemple, à 95 % adhère aux valeurs de l'islam et à 72 % qui pratique beaucoup, alors qu'en Europe de l'Ouest on voit bien que la pratique du catholicisme ou du protestantisme est en baisse, est-ce qu'il ne va pas y avoir un déséquilibre ?

LE PRESIDENT - Sortons d'une réflexion qui conduit forcément au manque de respect des autres, à la guerre des religions, à la guerre des civilisations, à la guerre des cultures, avec tout ce que cela comporte comme conséquences qui, hélas, apparaissent aujourd'hui dans le monde, y compris dans leur forme la plus odieuse qui est le terrorisme. Ayons une conception plus humaine, c'est-à-dire, respectons les autres. La Turquie est un pays laïc. La laïcité en Turquie a été décrétée en 1923. C'est un pays laïc qui respecte les autres religions comme nous respectons nous-mêmes les religions. Alors, restons en là, je vous en prie. Ne provoquons pas des heurts de cette nature. Nous avons tout à y perdre, à commencer par la dignité.

M. PATRICK POIVRE D'ARVOR - Il y a des données statistiques qui sont incontestables : soixante dix millions d'habitants en Turquie, soixante millions seulement en France, en Grande-Bretagne, en Italie, un tout petit peu plus, quatre vingt millions en Allemagne, et donc la possibilité de bloquer, peut-être, davantage de droits de vote de la part des Turcs que de la part des Français. C'est peut-être une des raisons qui inquiètent justement une partie de l'opinion française. Est-ce que vous êtes vous-même inquiet ?

LE PRESIDENT - Je ne suis pas inquiet parce que je ne conçois pas le développement européen en termes d'affrontements, mais en termes de recherche de synthèse, de recherche d'intérêts communs. C'est exactement ce que nous faisons, c'est tout l'esprit de la communauté.

Naturellement, les questions de vote, etc., que la Constitution telle que je l'espère, les Français

naturellement, les questions de vote, etc. - que la Constitution telle que, je l'espère, les Français vont l'adopter, a pour conséquence d'améliorer sensiblement, je le dis au passage, la position de la France par rapport à ce qui se passerait si la Constitution n'était pas adoptée ou si elle n'avait pas été élaborée. Les modalités de l'intégration de la Turquie, le cas échéant - cela se passera dans dix ou quinze ans -, devront être prises en compte et là nous aurons, à nouveau, un traité d'adhésion. Parce que je voudrais vous rappeler une chose dans le débat que vous avez évoqué au début de notre propos, M. POIVRE D'ARVOR, n'oublions pas que nous allons ouvrir des négociations probablement.

M. PATRICK POIVRE D'ARVOR - Il faut que ça ait lieu d'ailleurs dès après Bruxelles ?

LE PRESIDENT - Dans l'année 2005

M. PATRICK POIVRE D'ARVOR - Plutôt vers l'année 2005 ?

LE PRESIDENT - La date sera arrêtée par le Conseil européen. Ce n'est pas un problème majeur parce qu'il y a des préparatifs nécessaires qui prendront un peu de temps. Donc, disons en 2005. N'oubliez pas deux choses, indépendamment du fait que ce sera très long, que ça va durer dix ou quinze ans. Mais, premièrement, c'est une négociation d'Etat à Etat. Cela veut dire qu'en permanence, pendant toute la période depuis l'ouverture des négociations jusqu'à leur fin, chaque Etat, chaque nation, chacun des Vingt-cinq membres de l'Union européenne peut décider que ça ne marche pas et bloquer la totalité des négociations. Il faut l'unanimité. Donc, chaque nation conserve son entière liberté, je le dis aux Français, parce que je ne suis pas sûr qu'on le leur ait expliqué. Chaque nation, et notamment la France, conserve depuis le début des négociations jusqu'à leur fin, c'est-à-dire pendant les dix ans, quinze ans, vingt ans qui seront nécessaires, le droit de tout arrêter.

Deuxièmement, nous allons avoir, vous le savez, une réforme constitutionnelle qui va passer dans quelques semaines pour reconnaître la Constitution, le nouveau Traité constitutionnel, que nous allons soumettre au référendum. Et dans cette réforme constitutionnelle, il est prévu qu'au-delà des pays qui ont déjà engagé des négociations d'adhésion, toute nouvelle adhésion devra être sanctionnée pour l'adoption du Traité d'adhésion qui sera nécessaire, pas par la voie parlementaire, mais obligatoirement par la voie référendaire. Ce qui veut dire en clair qu'en toute hypothèse, chaque Française et chaque Français conserve son droit à s'exprimer et que les Français auront, comme les autres d'ailleurs auront, le dernier mot.

Je crois qu'il faut intégrer toutes ces données pour dire : "ayons l'esprit ouvert, ne jetons pas le manche après la cognée".

M. POIVRE D'ARVOR - Alors justement, pour découpler ces deux problèmes, l'adhésion turque, et le référendum dont vous avez parlé vous-même puisque vous nous l'avez annoncé le quatorze juillet dernier : est-ce qu'il n'est pas préférable d'avancer un petit peu cette date du référendum ? Vous parliez du deuxième semestre. Est-ce que cela peut avoir lieu dès mai et juin, puisque techniquement c'est possible ?

LE PRESIDENT - Nous devons d'abord faire la réforme constitutionnelle.

M. POIVRE D'ARVOR - Ce sera fait au Parlement en début d'année ?

LE PRESIDENT - Ne préjugeons pas de ce que fera le Parlement. Je souhaite que cela soit fait. Mais enfin, n'en préjugeons pas. Dès que ce sera suffisamment engagé, j'indiquerai aux Françaises et aux Français la date qui me paraît, ou que j'aurai retenue, comme étant la mieux à même d'ouvrir le référendum sur le Traité constitutionnel.

M. POIVRE D'ARVOR - Parce que vous aurez sûrement remarqué qu'aujourd'hui deux tiers des Français sont pour cette ratification de la Constitution, mais qu'il y a douze ans c'était à peu près la même chose sur le Traité de Maastricht, et qu'au tout dernier moment, on s'est aperçu que finalement le résultat avait été extrêmement juste. Donc, est-ce que cela ne vous donne pas envie d'avancer un petit peu et d'anticiper ?

LE PRESIDENT - L'histoire ne se répète pas, et ce n'est pas à travers les sondages que l'on assume des responsabilités politiques, quel que soit l'intérêt ou l'importance qu'ils peuvent avoir. Ce que je veux dire, en revanche, c'est que ce référendum va être très important. Très important pour l'Europe, et pour la France en Europe. La France a toujours été un moteur de la construction européenne dont je le répète, l'objectif, c'est l'enracinement de la paix, de la

démocratie, des droits de l'Homme. Et j'espère qu'elle continuera à assumer cette responsabilité de moteur. Pour cela, il faut qu'elle dise oui au référendum sur le Traité constitutionnel. Je le souhaite. Ce que je souhaite également, c'est que, pour une fois, on ait vraiment conscience qu'il s'agit d'une réponse importante à une question importante. Et qu'il ne doit pas être assumé dans un contexte politique avec des préoccupations qui n'ont rien à voir.

M. POIVRE D'ARVOR - Ce n'est pas une question de politique intérieure ?

LE PRESIDENT - Non. Il faut vraiment que ce référendum ne soit pas détourné de sa vocation, tant il est important, par des considérations qui n'ont rien à voir avec lui.

M. POIVRE D'ARVOR - C'est ce que, par exemple, vous ont demandé les socialistes après l'adoption de leur "oui". Cela vous a fait chaud au cœur, ce "oui" ?

LE PRESIDENT - Les socialistes ont eu raison de souligner que ce référendum ne devait pas être détourné de son objectif. C'est une question suffisamment importante pour que chacun en assume la réponse selon sa conscience, et non pas selon des considérations qui n'ont rien à voir avec la question posée.

M. POIVRE D'ARVOR - Une toute dernière question, Monsieur le Président. Vous avez annoncé que les Français seront consultés sur l'affaire turque par référendum. Bon, ce sera peut-être en 2014, peut-être que vous ne serez plus là, à moins que vous me disiez le contraire aujourd'hui. Est-ce que votre engagement vaut pour votre successeur ?

LE PRESIDENT - Monsieur POIVRE D'ARVOR, je vous l'ai dit. C'est dans quelques semaines que la modification de la Constitution, qui est présentée par le Gouvernement pour d'ailleurs permettre la ratification du Traité constitutionnel, prévoira que pour les pays qui, après ceux qui sont aujourd'hui en procédure si j'ose dire d'adhésion, pour les nouveaux adhérents aux premiers rangs desquels se trouve la Turquie, c'est par le référendum et non pas par la voie parlementaire que le Traité d'adhésion devra être approuvé. C'est-à-dire, je le répète, qu'en toute hypothèse, les Françaises et les Français gardent le dernier mot dans cette affaire. En toute hypothèse.

M. POIVRE D'ARVOR - Je vous remercie.